Interpellation au Conseil communal de Bex — 18 juin 2025
Tout mettre en œuvre pour protéger les glaciers bellerins, car le temps presse

L'éboulement tragique récent du glacier de Birch, en Valais, a rappelé avec démesure et effroi l'accélération des effets du réchauffement climatique sur les milieux alpins. Les glaciers, particulièrement vulnérables à la hausse des températures, disparaissent à une vitesse alarmante : plus de la moitié de la glace a fondu en Suisse au cours des cent dernières années, et les prévisions scientifiques indiquent qu'ils pourraient tous disparaître d'ici à 2100… et les glaciers bellerins bien avant.

Il n'est cependant pas trop tard pour agir. La commune de Bex a la particularité d'abriter encore plusieurs glaciers sur son territoire – notamment Plan Névé (Petit et Grand), les Martinets et Paneirosse. Leur protection nécessite un engagement fort, à la fois immédiat et durable à tous les niveaux, y compris communal, notamment sur la question des émissions des gaz à effet de serre.

Le recul rapide de ces glaciers, la transformation de leur structure et de leur environnement dans le contexte du réchauffement climatique ont des conséquences majeures : pour les paysages, la biodiversité alpine, les ressources en eau (réseau et agricole), l'approvisionnement énergétique et alimentaire, la sécurité des habitant·e·s et de ses infrastructures. Ces modifications ont un impact important sur les activités économiques comme le tourisme, mais également agricole, en particulier sur l'agriculture de montagne.

D'autre part, la disparition du pergélisol (permafrost) constitue une menace grave et concrète pour la stabilité des versants de montagne, ainsi que – comme les évènements récents en Valais et aux Grisons le témoignent – pour les zones habitées, les infrastructures et l'économie en général.

Dans ce contexte et afin de mieux comprendre la vision et les actions concrètes envisagées par la Municipalité, nous remercions par avance cette dernière de répondre aux questions suivantes :

1. **De manière générale**, la Municipalité reconnaît-elle la disparition progressive des glaciers bellerins comme une menace environnementale et socio-économique directe pour la Commune ?

2. **Plus concrètement** :

   - Quelles mesures la commune a-t-elle mises en place ou envisage-t-elle de mettre en place pour contribuer tant à la protection qu'à la surveillance des glaciers présents sur son territoire et de leur environnement ?

   - La Municipalité collabore-t-elle avec les autorités cantonales, fédérales ou avec des institutions scientifiques (comme GLAMOS ou l'OFEV) pour le suivi et la gestion des glaciers de la commune ?

   - Des mesures sont-elles envisagées pour prévenir les risques accrus d'éboulements, de crues glaciaires ou d'autres mouvements de terrain qui pourraient mettre en danger les habitant·e·s ou les infrastructures communales ?

   - La commune a-t-elle identifié des zones particulièrement à risque liées à la fonte glaciaire ? Si oui, quelles mesures préventives ou d'aménagement sont-elles prévues ?

   - Enfin, la Municipalité serait-elle disposée à intégrer explicitement la protection de ses glaciers et la gestion des risques liés à la fonte glaciaire dans son agenda politique et climatique, par exemple dans le cadre d'un Plan climat communal ?

Au nom du groupe des Vert.e.s
Martine Gerber

Au nom du groupe Socialiste
Stefano Regazzoni